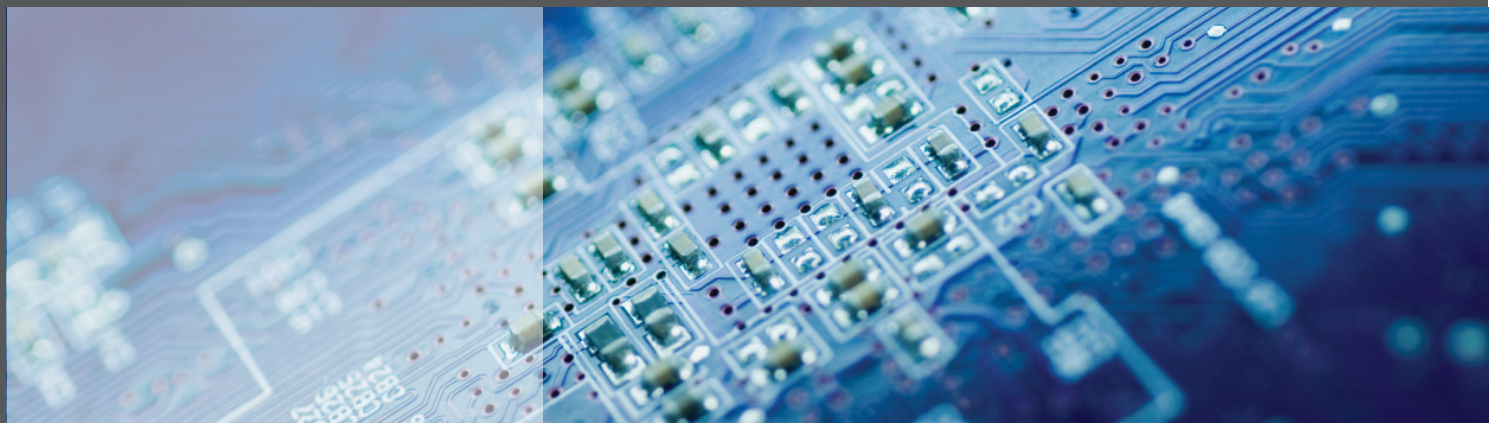


ALTO

L'investissement innovant

OFFRE IR 2013

L'investissement dans les PME



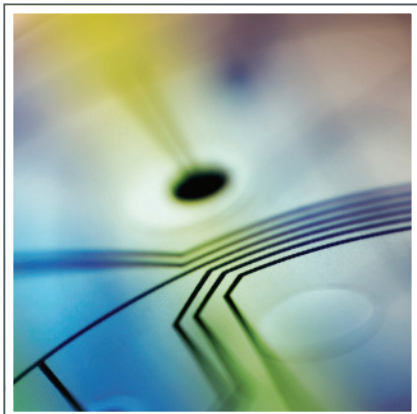
FCPI

EUROPE ALTO INNOVATION 2013



EUROPE ALTO INNOVATION 2013

Code ISIN :



Durée de blocage pendant 5,5 ans, soit jusqu'au 01/07/2019, minimum et jusqu'à 7,5 ans, soit jusqu'au 01/07/2021, sur décision de la société de gestion, sauf cas légaux prévus par le règlement du fonds.

60% Entreprises européennes innovantes dans leurs métiers

40% Placements financiers diversifiés notamment en OPCVM

Monétaires, Obligataires, Actions, Diversifiés, Actions de sociétés exerçant leur activité dans le secteur des matières premières, OPCVM alternatifs de droits français dans la limite de 10%



BLACKROCK

COMGEST



Exemples de gérants d'OPCVM sélectionnés

LA GESTION PRATIQUÉE PEUT ENTRAÎNER UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

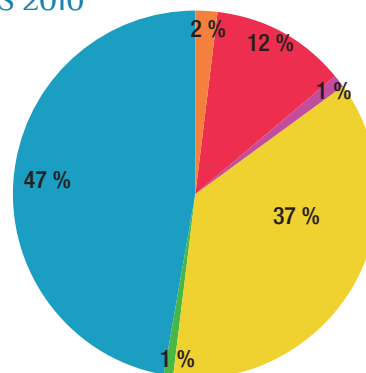
▶ LES FRAIS DU FCPI COMPRENNENT :

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMUM *	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum*	Dont TFAM distributeur maximum*
Droits d'entrée et de sortie	0,67%	0,67%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,45%	1,40%
Frais de constitution	0,10%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30%	0%
Frais de gestion indirects	0,45%	0%
Total	4,97%	2,07%

* Calculé sur la base de la durée de vie du fonds, y compris ses éventuelles prorogations

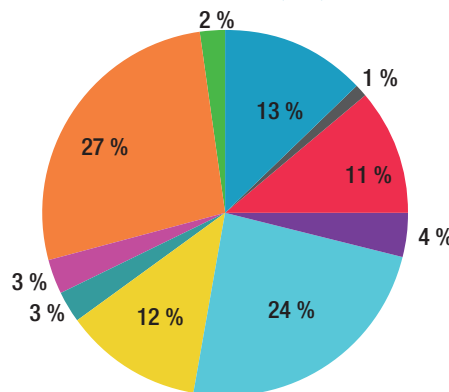
Le détail des frais et rémunérations relatifs à la commercialisation du présent produit est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le total des frais ne dépassera jamais 10% de l'actif net par an.

▶ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INVESTISSEMENTS INNOVANTS RÉALISÉS PAR ALTO INVEST POUR LES FCPI AGRÉÉS DEPUIS 2010



■ Allemagne
■ Italie
■ Espagne
■ Royaume-Uni
■ France
■ Suède

▶ RÉPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES INNOVANTES DES FCPI GÉRÉS PAR ALTO INVEST* AU 31/12/2012



■ Applications Industrielles (13 %) ■ Sécurité (3 %)

■ Divers (1 %) ■ Services aux entreprises (3 %)

■ Électronique/ Électrique (11 %) ■ Services informatiques et Télécoms (27 %)

■ Internet (4 %) ■ Technologie (2 %)

■ Logiciels (24 %) ■ Santé (12 %)

* Calculée sur la base des montants investis par les FCPI dans les entreprises

▶ ALTO INVEST, UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSIONNELS DÉDIÉS ET EXPÉRIMENTÉS

- Une équipe d'investissement chevronnée
- Plus de 27 000 clients privés depuis 2001 et 2 clients institutionnels
- Près de 310 millions € d'actifs sous gestion et un portefeuille d'environ 100 PME françaises et européennes.
- Primé en 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 au palmarès FCPI/FIP du magazine Gestion de Fortune. Ce classement est établi en fonction de la moyenne du taux de satisfaction exprimée par les conseillers sondés sur différents aspects des gestionnaires et notamment la qualité de la gamme, la qualité commerciale, la qualité du back office et le commissionnement.

▶ INVESTIR DANS LES PME AVEC ALTO INVEST : UNE DIVERSIFICATION PATRIMONIALE ET UN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE DE DEMAIN EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

L'univers d'investissement d'Alto Invest est constitué d'entreprises non cotées ou cotées. Les investissements peuvent être réalisés à tous les stades de développement des entreprises.

Nous accompagnons ces sociétés et les aidons dans leur développement. Chaque année, dans le cadre du Club Entrepreneur Alto, nous favorisons les échanges d'expériences et d'affaires entre les participations de nos fonds. L'univers d'investissement du fonds est susceptible d'engendrer des risques spécifiques liés aux titres de sociétés non cotées, notamment l'absence de liquidité immédiate, la valorisation des titres et le risque de perte en capital.

▶ RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU ET EXONÉRATION DES PLUS VALUES À L'ÉCHÉANCE

■ Un avantage fiscal* tangible dès la souscription

Réduction d'impôt de 18 % du montant investi (hors droits d'entrée) dans la limite d'un investissement de 24 000 € pour un couple soumis à imposition commune et de 12 000 € pour une personne seule (soit une réduction d'impôt maximale de 2 160 € à 4 320 €).

■ Un avantage fiscal à la sortie

Exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux).

* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition de la présente brochure (1^{er} septembre 2013).

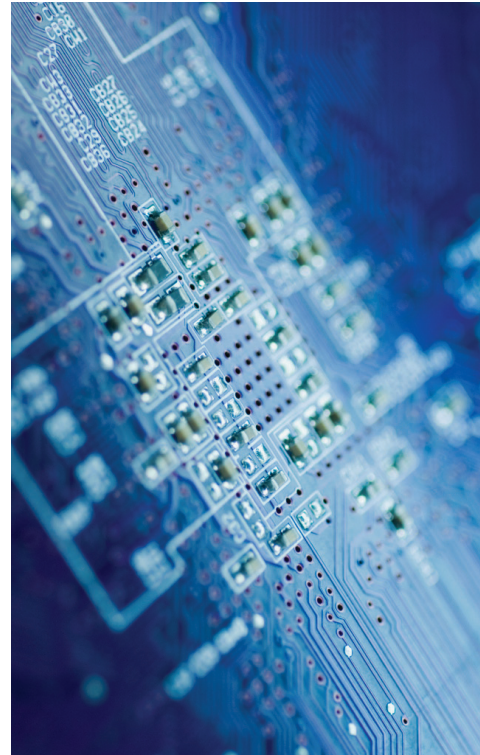
Les avantages fiscaux sont acquis sous condition de blocage de vos avoirs pendant 5,5 ans minimum, soit jusqu'au 01/07/2019 et jusqu'à 7,5 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 01/07/2021, sauf cas de rachat anticipé prévu dans le règlement du fonds (décès, invalidité, licenciement).

Qu'est ce qu'un FCPI ?

Un FCPI est un Fonds Commun de Placement à Risques investi à 60 % minimum dans des entreprises innovantes, en contrepartie d'un risque en capital. Le solde de 40 % maximum est constitué de placements financiers diversifiés dans les grandes classes d'actifs.

La transparence dans la gestion

Une lettre d'information trimestrielle présente l'évolution du fonds (situation des investissements, nouvelles participations) pendant toute sa durée de vie.



▶ LES CONDITIONS DU FCPI

- **Période de souscription** : Jusqu'au 31 décembre 2013 pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre des revenus 2013. Le fonds sera ouvert à la souscription jusqu'au 30 juin 2014 sauf clôture anticipée des souscriptions sur décision de la société de gestion.
- **Valeur de la part** : 100 €
- **Minimum de souscription** : 15 parts
- **Valorisation** : Semestrielle
- **Rachat** : Un rachat impossible de vos parts pendant la période de blocage, sauf en cas d'événements exceptionnels (licenciement, décès, invalidité)
- **Droits de sortie** : 0 %
- **Dépositaire** : Société Générale
- **Durées de blocage** : Pendant 5,5 ans, soit jusqu'au 01/07/2019 et jusqu'à 7,5 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 01/07/2021, sauf cas légaux (licenciement, invalidité, décès)

▶ LA SITUATION DES FCPI PRÉCÉDENTS GÉRÉS PAR ALTO INVEST, RELATIVE AU QUOTA D'INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES EST LA SUIVANTE :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31 décembre 2012	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60 % de titres éligibles
Alto Innovation 3	2004	N/A en préliquidation	31 décembre 2006
Alto Innovation 4	2005	61,79 %	31 décembre 2007
Alto Innovation 5	2006	60,57 %	31 décembre 2008
Alto Innovation 6	2007	60,79 %	31 décembre 2009
FCPI Innovation Durable	2007	62,26 %	31 décembre 2009
FCPI Fortune Alto	2008	71,62 %	30 avril 2011
Alto Innovation 7	2008	61,98 %	31 décembre 2010
FCPI Innovation Durable 2	2008	62,56 %	31 décembre 2010
Fortune Alto Innovation 2	2009	74,61 %	31 décembre 2010
Alto Innovation 8	2009	61,44 %	17 novembre 2011
FCPI Europe Alto	2009	61,90 %	14 décembre 2011
FCPI Innovation Durable 3	2009	63,80 %	21 décembre 2011
Alto Innovation 9	2010	61,55 %	31 octobre 2012
FCPI Europe Alto 2	2010	61,05 %	31 octobre 2012
FCPI Fortune Alto Innovation 3	2011	64,96 %	30 avril 2013
Alto Innovation 10	2011	22,99 %	31 octobre 2013
FCPI Europe Alto Innovation	2011	22,35 %	31 octobre 2013
Fortune Alto 2012	2012	12,79 %	30 avril 2014
Alto Innovation 2012	2012	0 %	31 octobre 2014
FCPI Europe Leaders	2012	0 %	31 octobre 2014

AVERTISSEMENTS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

▶ FCPI

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5,5 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2019, prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1^{er} juillet 2021. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ces fonds communs de placement dans l'innovation décrits à la rubrique «profil de risque» du document d'information clé pour l'investisseur.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

ALTO

L'investissement innovant

65, rue du Maréchal Foch 78000 Versailles - France

Tél. : +33 (0)1 39 54 35 67 • Fax : +33 (0)1 39 54 53 76

contact@altoinvest.fr • www.altoinvest.fr

N° d'agrément AMF : GP 01-039